



ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
MARITIME
DEPARTEMENT DE LA PECHE MARITIME
DIRECTION DES PECHEES MARITIMES ET DE L'AQUACULTURE
UNITE D'APPUI A LA COORDINATION DU CONTRÔLE
CENTRE NATIONAL DE SURVEILLANCE DES NAVIRES DE PECHE

SYSTEME DE
POSITIONNEMENT ET DE
LOCALISATION
DES NAVIRES DE PECHE
VMS MAROC



Alaoui Hamdi Chef d'exploitation du CNSNP

Sommaire

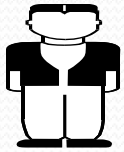
- ☺ *Mesures et dispositifs de contrôle adoptés.*
- ☺ *Contexte général.*
- ☺ *Fonctionnement du Centre National de Surveillance des Navires de Pêche.*
- ☺ *Effectif des navires équipés du DPL.*
- ☺ *Surveillance des zones en méditerranée.*

Mesures et dispositifs de contrôle adoptés

Mesures d'aménagement

- *Repos biologique
- *Limitation De l'effort de pêche
- *Limitation de zone de pêche

Dispositifs de contrôle actuel



Observateurs à bord des navires étrangers et navires thoniers

Agents de contrôle aux débarquements



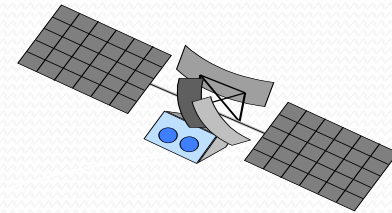
Patrouilleurs de surveillance maritime



Avions de surveillance maritime



Chaine sémaphorique



**système de localisation et de positionnement des navires
VMS**

Contexte général

- Plan halieutis :
- Assurer un contrôle intégré et effectif tout au long de la chaîne de valeur
- Compléter le dispositif juridique

Centre National de Surveillance des Navires de Pêche CNSNP



•Le CNSNP conçu conformément aux normes internationales en usage dans les centres de surveillance avec un budget de 3 000.000 dhs e. Il comporte:

- Une salle VMS : Surveillance en temps réel des zones de pêche
- Une salle radio : contact avec les navires de pêche en cas de besoin.

•Effectif: 11 cadres et 4 techniciens

•Partenariat de contrôle:

- Coordination de contrôle avec les DPM et les autorités militaires maritimes
- Communication avec les centres étrangers dans le cadre des accords de pêche bilatéraux et conventions internationales



Objectifs

- Surveillance des navires de pêche
- Respect de la réglementation en vigueur
- Base de données pour la recherche

Base juridique

- Dahir portant loi n° 1-73-255 du 23 novembre 1973 tel qu'il a été modifié et ses décrets d'application

Moyens

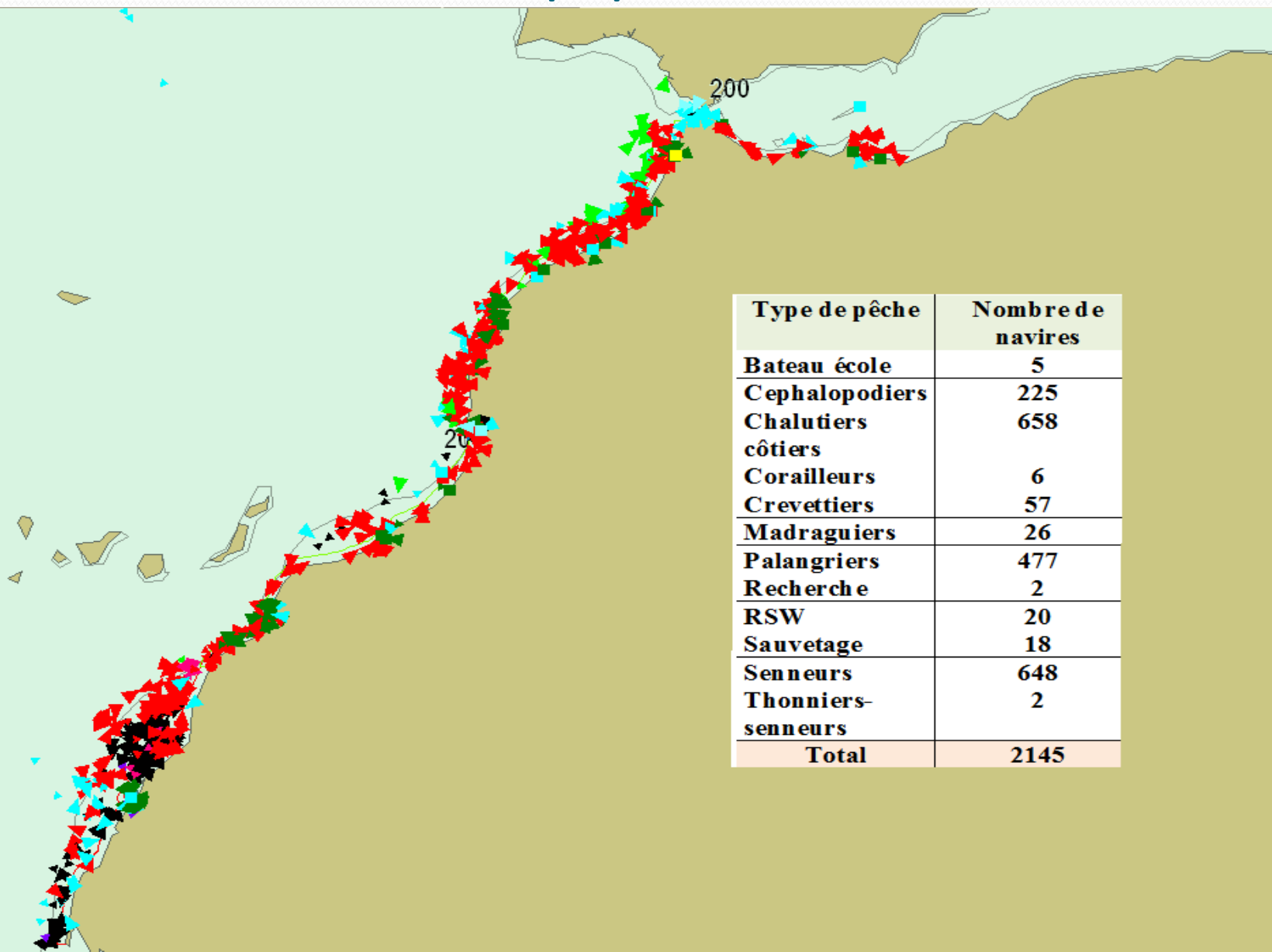
- moyens de contrôle: Logiciels, Serveurs et Equipements radio.
- Ressources humaines: 15 personnes



-Equipement spatial :

- Dispositif de positionnement et de localisation DPL Installé à bord des navires munis d' un moyen d'appel de détresse.
- Navires ciblés : 2250 unités
- Budget:75 MIn de Dhs

Effectif des navires équipés en DPL



Type de pêche	Nombre de navires
Bateau école	5
Cephalopodiers	225
Chalutiers côtiers	658
Corailleurs	6
Crevettiers	57
Madraguiers	26
Palangriers	477
Recherche	2
RSW	20
Sauvetage	18
Senneurs	648
Thonniers-senneurs	2
Total	2145

Surveillance des zones en méditerranée

